Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260605-56_2026D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de PLUSQUELLEC

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à, vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Ludovic GUENEGOU, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Date de la convocation : 1er juin 2026
Date d'affichage : 1er juin 2026

Étaient présents : GUENEGOU Ludovic, LE MADEC Serge, LE MAOUT Christophe, SINCLAIR Catherine, LAGATTU Valérie, TOSSER Yvanne, NOHAÏC Thierry, LEGARDEUR Audrey, AUFFRET Pierre, LE CREFF Ronan, LE MANAC'H Lénaïg ; GUEZENNEC Maxime ;

Membre excusée : JEGOU Christelle ;

Membres non excusés : LOZAC'H Christophe, LE GUYADER Myriam ;

Procuration :
Madame Christelle JÉGOU a donné procuration à Monsieur GUÉNÉGOU Ludovic.

Monsieur LE MAOUT Christophe a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 56/2026 :
Élections sénatoriales : Élection des délégués et de leurs suppléants

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Serge LE MADEC, Mme Catherine SINCLAIR, M. Maxime GUÉZÉNNEC et Mme Lénaïg LE MANAC'H.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées : M. Ludovic GUÉNÉGOU, Mme Christelle JÉGOU et Mme Valérie LAGATTU.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : /

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212202436-20260605-56_2026D-DE

- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme Valérie LAGATTU : 13 voix

M. Ludovic GUÉNÉGOU : 13 voix

Mme Christelle JÉGOU : 13 voix

MM Valérie LAGATTU, Ludovic GUÉNÉGOU et Christelle JÉGOU ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées : M. Christophe LE MAOUT, Mme Myriam LE GUYADER et M. Ronan LE CREFF.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : /
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. Christophe LE MAOUT : 13 voix

Mme Myriam LE GUYADER : 13 voix

M. Ronan LE CREFF : 13 voix

MM. Christophe LE MAOUT, Mme Myriam LE GUYADER et M. Ronan LE CREFF ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Ludovic GUENEGOU

Le secrétaire de séance,
Christophe LE MAOUT